

DELIBERATION N° 2025-VII-005

APPROBATION DU CONTRAT EAU ET CLIMAT SUD GRESIVAUDAN

Le douze novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	/
Le Département	Christophe Revil	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Présence du suppléant C. MASNADA
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présence du suppléant F. BERNIGAUD
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visioconférence
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Pouvoir donné à G. STRAPPAZZON
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Présent en visioconférence
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visioconférence
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visioconférence
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

Autres personnes présentes :

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, M. Kuss, Mme Platz, M. Argentier, Mme Giroud, M. Rose, Mme Campoy, Mme Rognon, Mme Girin, M. Gonin

Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le Sud Grésivaudan s'étend de part et d'autre de la plaine de l'Isère, entre le rebord oriental du massif du Vercors et les collines des Chambarans. Entièrement compris dans le périmètre administratif de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, il est sillonné par une vingtaine d'affluents directs de l'Isère et comporte plus d'une centaine de zones humides. L'ensemble de ces sources, cours d'eaux, zones humides, constitue une richesse essentielle pour l'alimentation en eau potable, les activités économiques, les usages de loisirs et de tourisme ainsi que la biodiversité. La préserver est un enjeu majeur pour l'avenir du territoire.

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté est ainsi engagée depuis de nombreuses années dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, notamment à travers ses compétences eau potable, assainissement, et via le SYMBHI à qui ont été transféré les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et animation de d'animation dans le domaine de la gestion des ressources en eau. Le SYMBHI assure ainsi une mobilisation partagée et une cohérence des actions programmées via les démarches concertées comme le contrat de rivières Sud Grésivaudan, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau et le Plan de Gestion Stratégique des zone humides.

Dans la continuité des précédentes démarches type contrat de rivières, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse propose aux collectivités via son 12^{ème} programme d'aides 2025-2030, la mise en place de **contrats « eau & climat », nouvelle génération de contrats financiers**. Cet outil permet de mobiliser plusieurs maîtres d'ouvrages selon les compétences de chacun, autour d'une **programmation opérationnelle** pour une gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques associés.

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère ont ainsi cosigné en janvier 2025 une lettre d'intention d'engagement dans cette nouvelle démarche. Sur cette proposition, le comité de rivières Sud Grésivaudan a validé, lors de sa séance du 11 février 2025, son engagement en tant qu'instance de gouvernance, permettant de mobiliser une bonne représentation des acteurs locaux et institutionnels liés à l'eau, pour son élaboration et pendant sa mise en œuvre.

L'engagement dans un contrat est l'occasion de mettre à jour la stratégie du territoire sur les différents enjeux liés à l'eau et d'identifier les éventuels sujets à approfondir. La phase d'élaboration conduite en 2025 a ainsi mobilisé collectivités et partenaires au sein d'un comité de pilotage émanant du comité de rivières et de commissions de travail thématiques pour partager les enjeux et échanger sur les actions à mener. Elle s'est principalement appuyée sur le bilan du contrat de rivières précédent et les documents cadres existants comme le Schéma Directeur d'Eau Potable et d'Assainissement, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau et le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides. Des sujets émergents ou peu traités jusque-là (notamment dans le précédent contrat) sont également abordés comme la question de l'assèchement des sols, la gestion intégrée des eaux pluviales (appui aux communes), et un renforcement de l'animation pour une sobriété en eau du territoire.

Le dossier à travers son programme d'action proposé pour une mise en œuvre sur 2026-2028 contribue à répondre aux enjeux :

- De **préservation quantitative de la ressource en eau** : amélioration des réseaux d'eau potable, l'optimisation des prélèvements et la sécurisation des captages
- De **protection de la qualité des eaux** : amélioration des systèmes d'assainissement, recherche et réduction des eaux parasites, diminution des rejets polluants
- De **gestion intégrée des eaux pluviales** et d'infiltration des eaux dans une perspective **d'amélioration de la réserve utile des sols et/ou de recharge des nappes**
- De **restauration des fonctionnalités** écologiques des rivières et des zones humides
- **D'information et de sensibilisation** des différents publics autour de ces enjeux.

Le contrat est établi :

- Pour une durée de **3 ans**, jusqu'au 31 décembre 2028,

- A l'échelle des bassins versants des rivières du Sud Grésivaudan pour les actions relevant du « grand cycle de l'eau »,
- A l'échelle des 47 communes de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour les compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales.

Il prévoit :

- un programme de **120 opérations** pour un **montant prévisionnel estimé à 36 M€**,
- l'engagement de **5 maîtres d'ouvrages à réaliser les opérations** telles que programmées, dont Saint-Marcellin Vercors Isère communauté pour un montant prévisionnel estimé à 30 M€ et le SYMBHI pour 4 M€,
- les principales actions portées par le SYMBHI sont la réalisation de 2 projets de restauration morphodynamique voire hydraulique sur le Merdaret à Chatte et le Versoud à la Rivière ; la poursuite de l'entretien de la végétation de cours d'eau, le développement de projets expérimentaux « Low tech », ainsi que d'actions de restauration de zones humides et de sensibilisation aux différents enjeux liés à l'eau.
- l'engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à **participer au financement** à hauteur de 17 M€ dont 2,2 M€,
- l'engagement du SYMBHI à animer, suivre et coordonner les différentes parties prenantes via notamment l'animation du comité de rivières Sud Grésivaudan.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat Eau & Climat du Sud Grésivaudan 2026-2028 ;
- **D'ENGAGER** le SYMBHI en tant que structure porteuse du contrat et dans la mise en œuvre des actions donc il assume la maîtrise d'ouvrage, dans les délais fixés, sous réserve de ses capacités financières et de la confirmation des enveloppes budgétaires allouées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant / le Vice-Président au titre de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, à signer le Contrat Eau & Climat Sud Grésivaudan 2026-2028 ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et tout autre financeur pouvant co-financer ces actions.

Fait à Grenoble, le 12 novembre 2025

Extrait certifié conforme,
Le Président

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.